

Séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 16 juin 2010 à 19 h 30, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par monsieur Alain Castagner, préfet. Les conseillers suivants sont présents:

Mme Jean Armstrong, maire du canton de Dundee
M. Normand Crête, maire du canton de Hinchinbrooke
M. Ronald Critchley, conseiller de la ville de Huntingdon
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock
M. Jacques Lapierre, maire de la municipalité d'Ormstown
M. Gaétan Durocher, pro-maire de la municipalité de Sainte-Barbe
Mme Jocelyne Lefort, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome
M. Denis Loiselle, maire du village de Howick
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester
M. François Rochefort, maire de la paroisse de Très-Saint-Sacrement
Mme Deborah Stewart, maire du canton d'Elgin
Mme Suzanne Yelle Blair, maire de la municipalité de Franklin
M. François Landreville, directeur général/secrétaire-trésorier

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

5871-06-10

Il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement
Que la séance est ouverte.

ADOPTÉ

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

5872-06-10

Il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Denis Loiselle et résolu unanimement
Que l'ordre du jour est adopté.

ADOPTÉ

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MAI 2010**

5873-06-10

Il est proposé par Jacques Lapierre
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement
Que le procès-verbal de la séance du 12 mai 2010 est adopté.

ADOPTÉ

4. **SUIVI DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT REVISE**

4.01 **AVIS SUR LES RÈGLEMENTS 307-7, 310-8 ET 311-3 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Anicet dépose les règlements 307-7, 310-8 et 311-3 modifiant respectivement les règlements du plan d'urbanisme, relatif aux permis et certificats et de lotissement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Anicet a adopté ces règlements le 7 juin 2010;

ATTENDU QUE la MRC a reçu copie des règlements le 16 juin 2009;

ATTENDU QUE ces règlements visent la concordance au schéma d'aménagement et de développement relativement au règlement 234-2008 modifiant le schéma d'aménagement et de développement, et qui ont pour effet la modification des normes de lotissement, afin de permettre la reconnaissance de droits acquis de rues publiques ou privées sur lesquelles il y a des terrains construits et d'identifier des cas d'exceptions à l'application de conditions pour l'émission de permis de construction;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2000 et que l'amendement 234-2008 est entré en vigueur le 26 janvier 2009 ;

ATTENDU QUE, suite à l'examen et l'analyse des règlements, ces derniers ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

5874-06-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement
D'approuver les règlements d'urbanisme 307-7, 310-8 et 311-3 modifiant les règlements du plan d'urbanisme, relatif aux permis et certificats et de lotissement puisqu'ils ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et du document complémentaire.

ADOPTÉ

4.02 AVIS SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 251-4 – MUNICIPALITÉ DE HAVELOCK

ATTENDU QUE la municipalité de Havelock dépose le projet de règlement 251-4 modifiant le règlement de zonage;

ATTENDU QUE la municipalité de Havelock a adopté ce projet de règlement le 1^{er} février 2010;

ATTENDU QUE la MRC a reçu copie du règlement le 16 juin 2010;

ATTENDU QUE les objectifs poursuivis par ce règlement sont à l'effet de créer une zone AF-108-1 pour les activités de camping et les activités connexes à cet usage;

ATTENDU QUE cette zone AF-108-1 se localise en territoire agricole et représente la propriété du Camping Gémeaux;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2000;

ATTENDU QUE l'usage camping est autorisé dans l'affectation agroforestière du schéma d'aménagement et de développement révisé;

ATTENDU QUE, suite à l'examen et l'analyse du projet de règlement, ce dernier ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

5875-06-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Loïselle
Appuyé par Jocelyne Lefort et unanimement
D'approuver la conformité du projet de règlement 251-4 de la municipalité de Havelock puisqu'il ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

4.03 AVIS SUR LE RÈGLEMENT 399 – MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER

ATTENDU QUE la municipalité de Godmanchester dépose le règlement 399 intitulé *Règlement numéro 399 modifiant le règlement de zonage 357*;

ATTENDU QUE la municipalité de Godmanchester a adopté ce règlement le 3 mai 2010;

ATTENDU QUE la MRC a reçu copie du règlement le 6 mai 2010;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2000;

ATTENDU QUE l'objectif poursuivi par ce règlement est de contrôler les carrières et sablières, la gestion environnementale, permettre l'entreposage, le conditionnement, la transformation et la vente des produits agricoles dans une zone et gérer les droits acquis;

ATTENDU QUE, suite à l'examen et l'analyse du règlement, ce dernier ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif agricole (CCA-06-2010) relativement aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire et des activités agricoles;

5876-06-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Crête
Appuyé par Suzanne Yelle Blair et unanimement résolu
D'approuver la conformité du règlement 399 de la municipalité de Godmanchester puisqu'il ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé, aux dispositions du document complémentaire et aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire et des activités agricoles.

ADOPTÉ

4.04 AVIS SUR LE RÈGLEMENT 2003-05-19 – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Barbe dépose le règlement intitulé *Règlement numéro 2003-05-19 modifiant le règlement de zonage 2003-05*;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Barbe a adopté ce règlement le 3 mai 2010;

ATTENDU QUE la MRC a reçu copie du règlement le 7 mai 2010;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2000;

ATTENDU QUE cet amendement vise à modifier plusieurs dispositions concernant les usages résidentiels ; il vise aussi à prohiber l'implantation d'éoliennes domestiques sur tout le territoire ;

ATTENDU QUE, suite à l'examen et l'analyse des règlements, ce dernier ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU l'avis défavorable du comité consultatif agricole (CCA 04-2010) quant à la prohibition des éoliennes domestiques sur le territoire de la municipalité de Sainte-Barbe, geste allant à l'encontre des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire et des activités agricoles, alors que ces orientations visent à favoriser un modèle de développement durable de l'agriculture qui contribue à la conservation des ressources;

ATTENDU QUE de l'avis du comité consultatif agricole, il est non pertinent de prohiber les éoliennes domestiques pour les usages agricoles, alors que celles-ci constituent une source alternative d'approvisionnement en électricité propre et renouvelable pour les agriculteurs ;

5877-06-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Rochefort
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement
De refuser la conformité du règlement 2003-05-19 de la municipalité de Sainte-Barbe puisqu'il s'avère abusif en regard aux agriculteurs et contraire aux orientations gouvernementales en rapport au développement durable.

ADOPTÉ

4.05 **AVIS SUR LES RÈGLEMENTS 375-2, 376-7, 380-4 ET 381-2 – MUNICIPALITE DE HINCHINBROOKE**

ATTENDU QUE la municipalité de Hinchinbrooke dépose les règlements 375-2 modifiant le règlement de plan d'urbanisme 375, 376-7 modifiant le règlement de régie interne et de permis de certificats 376, 380-4 modifiant le règlement de construction 380 et 381-2 modifiant le règlement de plan d'aménagement d'ensemble 381 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Hinchinbrooke a adopté ces règlements le 7 juin 2010;

ATTENDU QUE la MRC a reçu copie des règlements le 11 juin 2010;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2000;

ATTENDU QUE ces amendements visent à ajouter le réseau d'égout au centre rural d'Athelstan et ainsi augmenter la densité au plan d'urbanisme, modifier plusieurs terminologies et ajouter une nouvelle catégorie de permis concernant les appareils de chauffage extérieur de combustible solide au règlement de permis et certificats, modifier la disposition concernant les bâtiments à barricader après un sinistre au règlement de construction, préciser les usages permis aux zones de PAE dans le Parc D'Avignon et dans le périmètre urbain dans les développements Fairview et Cluff, au règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble;

ATTENDU QUE, suite à l'examen et l'analyse des règlements, ces derniers ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

5878-06-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Poirier Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement D'approuver la conformité des règlements 375-2, 376-7, 380-4 et 381-2 de la municipalité de Hinchinbrooke puisqu'ils ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé.

ADOPTÉ

4.06 **AVIS SUR LE RÈGLEMENT 05-PTSS-03-5 – MUNICIPALITE DE TRÈS-SAINT-SACREMENT**

ATTENDU QUE la municipalité de Très-Saint-Sacrement dépose le règlement intitulé *Règlement numéro 05-PTSS-03-5 modifiant le règlement de zonage 05-PTSS-03*;

ATTENDU QUE la municipalité de Très-Saint-Sacrement a adopté ce règlement le 6 avril 2010;

ATTENDU QUE la MRC a reçu copie des règlements le 28 avril 2010;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2000;

ATTENDU QUE cet amendement vise à autoriser l'usage «élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques», dans la zone Ag-1, et à contingenter l'usage à seulement deux usages permis dans la même zone ;

ATTENDU QUE, suite à l'examen et l'analyse du règlement, ce dernier ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif agricole (CCA 05-2010) relativement aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire et des activités agricoles;

5879-06-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Loïselle
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement
D'approuver la conformité du règlement 05-PTSS-03-5 de la municipalité de Très-Saint-Sacrement puisqu'il ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé, aux dispositions du document complémentaire et aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire et des activités agricoles.

ADOPTÉ

5. **DEMANDE DE DEROGATION DANS LA ZONE INONDABLE DE LA RIVIERE TROUT POUR LA CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE DE STOCKAGE DE DEJECTIONS ANIMALES, DANS LA MUNICIPALITE DE GODMANCHESTER**

ATTENDU QUE l'ingénieur, M. Paul Lapp, après étude des plans et devis du projet de construction d'un ouvrage de stockage de déjections animales, sur le lot 415, dans la municipalité de Godmanchester, recommande la dérogation à la construction de l'ouvrage;

5880-06-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Armstrong
Appuyé par Deborah Stewart et résolu unanimement
D'accorder une dérogation dans la zone inondable de la rivière Trout pour la construction d'un ouvrage de stockage de déjections animales, sur le lot 415, dans la municipalité de Godmanchester.

ADOPTÉ

6. **AVIS DE MOTION À L'EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE 178-2004 AFIN D'Y INCLURE UNE DÉROGATION À LA ZONE INONDABLE DE LA RIVIÈRE TROUT POUR LA CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE DE STOCKAGE DE DÉJECTIONS ANIMALES ET RELATIF À LA MODIFICATION DES DISPOSITIONS PÉNALES**

5881-06-10

M. Normand Crête dépose un avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure un règlement sera soumis au Conseil des maires afin de modifier le règlement de contrôle intérimaire 178-2004 pour y inclure une dérogation à la zone inondable de la rivière Trout, dans la municipalité de Godmanchester, pour permettre la construction d'un ouvrage de stockage de déjections animales et pour modifier les dispositions pénales.

ADOPTÉ

7. **AVIS DE MOTION À L'EFFET DE MODIFIER LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ 145-2000 AFIN D'Y INCLURE UNE DÉROGATION À LA ZONE INONDABLE DE LA RIVIÈRE TROUT POUR LA CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE DE STOCKAGE DE DÉJECTIONS ANIMALES ET RELATIF À LA MODIFICATION D'UNE DISPOSITION RELATIVE AU LOTISSEMENT**

5882-06-10

M. François Rochefort dépose un avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure un règlement sera soumis au Conseil des maires afin de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé 145-2000 pour y inclure une dérogation à la zone inondable de la rivière Trout, dans la municipalité de Godmanchester, pour permettre la construction d'un ouvrage de stockage de déjections animales et pour modifier une disposition relative au lotissement.

ADOPTÉ

8A. **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 244-2010 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ 145-2000 AFIN D'Y INCLURE UNE DÉROGATION À LA ZONE INONDABLE DE LA RIVIÈRE TROUT ET RELATIF À LA MODIFICATION D'UNE DISPOSITION AU LOTISSEMENT**

ATTENDU QUE le Conseil des maires a accepté la dérogation à la zone inondable de la rivière Trout et relatif à la modification d'une disposition de lotissement ;

*ATTENDU QU'*un avis de motion est donné ce 16 juin 2010;

5883-06-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Jocelyne Lefort et résolu unanimement
D'adopter le projet de règlement 244-2010 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé 145-2000 afin d'y inclure une dérogation à la zone inondable de la rivière Trout et relatif à la modification d'une disposition au lotissement

ADOPTÉ

8B. COMPOSITION DU COMITÉ DE CONSULTATION SUR LA MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN D'Y INCLURE UNE DÉROGATION À LA ZONE INONDABLE DE LA RIVIÈRE TROUT ET RELATIF À LA MODIFICATION D'UNE DISPOSITION AU LOTISSEMENT

ATTENDU QUE, pour une modification au schéma d'aménagement et de développement révisé, une consultation publique doit être tenue sur le sujet de cette modification et réalisée par un comité formé à cet effet ;

5884-06-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Jean Armstrong et résolu unanimement
De nommer M. Alain Castagner, préfet, M. Pierre Poirier, M. Denis Loïselle et M. François Rochefort comme membres du comité de consultation sur la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'y inclure une dérogation à la zone inondable de la rivière Trout et relatif à la modification d'une disposition au lotissement.

De tenir une soirée de consultation publique, le 31 août 2010, à 20 h, à la salle du Conseil de la MRC, au 10, rue King, étage 4R, à Huntingdon.

ADOPTÉ

8C. ADOPTION DU DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS DU PROJET DE RÈGLEMENT 244-2010 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT REVISE

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent commence le processus de la modification du schéma d'aménagement avec l'adoption d'un projet de règlement et du document sur la nature des modifications;

5885-06-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Jocelyne Lefort et résolu unanimement
D'adopter le document ci-dessous indiquant la nature des modifications relativement à l'adoption du projet de règlement 244-2010, modifiant le schéma d'aménagement révisé, et de le déposer en annexe à ce règlement.

Document indiquant la nature des modifications à une municipalité suite à la modification du schéma d'aménagement révisé

En vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité doit, dans les six (6) mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement, adopter tout règlement de concordance. On entend par « règlement de concordance » tout règlement, parmi les suivants, qui est nécessaire pour tenir compte de la modification du schéma : tout règlement qui modifie le plan d'urbanisme, les règlements de zonage, de lotissement ou de construction ou l'un ou l'autre de ces règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV, ou le règlement que la municipalité adopte en vertu de l'article 116.

Le règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement à pour effet :

1° d'introduire une dérogation relative à la construction d'un ouvrage de stockage de déjections animales dans la zone inondable de la rivière Trout, dans la municipalité de Godmanchester (11.2.5.1) ;

2° d'ajuster la norme minimale de frontage d'un lot à 45 mètres (article 11.20.1).

La modification du schéma d'aménagement révisé a pour conséquence la modification à la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Godmanchester. Elle a aussi pour conséquence de réduire d'un mètre la norme de frontage d'un lot.

ADOPTÉ

9. **ADOPTION DU PLAN DE TRAVAIL 2007-2014 DU PACTE RURAL (JUIN 2010)**

ATTENDU QUE certaines données du plan de travail 2007-2014 du pacte rural devaient être révisées ;

5886-06-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Loiselle
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
Que le Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent adopte le plan de travail 2007-2014 du pacte rural tel que révisé et déposé en juin 2010.

ADOPTÉ

10. **ADOPTION DU REGLEMENT 245-2010 QUI MODIFIE LE REGLEMENT 219-2006 SUR LA GESTION DES COURS D'EAU AFIN DE PERMETTRE A UN AGRONOME DE DEPOSER LES PLANS POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PRIME VERT » DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES PECHERIES ET DE L'ALIMENTATION (MAPAQ)**

*ATTENDU QU'*un avis de motion a été déposé lors de la séance du 12 mai 2010 ;

5887-06-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Crête
Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement
D'adopter le règlement 245-2010 qui modifie le règlement 219-2006 sur la gestion des cours d'eau afin de permettre à un agronome de déposer les plans pour une demande d'autorisation des travaux dans le cadre du programme « Prime vert » du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

ADOPTÉ

11. **ADOPTION DU RÈGLEMENT QUI ÉTABLIT DES NORMES DE CONSTRUCTION DES BARRAGES PRIVÉS À FAIBLE CAPACITÉ**

Sujet reporté.

12. **COMPTES A PAYER DU 13 MAI AU 16 JUIN 2010**

5888-06-10

Il est proposé par Deborah Stewart
Appuyé par Ronald Critchley et résolu unanimement
Que les comptes à payer au montant de 440 345,33 \$, pour la période du 13 mai au 16 juin 2010, soient payés.

Que la liste de ces comptes à payer est conservée dans un registre prévu à cet effet et fait partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

13. **PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL LE 18 AOUT 2010**

Le préfet rappelle aux membres du Conseil que la prochaine séance aura lieu le 18 août, à 19 h 30.

14. **VARIA**

14.01 **MANDAT A PAUL LAPP, INGENIEUR, CONCERNANT LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 10D DE LA RIVIERE AUX OUTARDES DANS LA MUNICIPALITE DE HINCHINBROOKE**

ATTENDU QUE la municipalité de Hinchinbrooke a demandé à la MRC, dans sa résolution #09-07-12, la réalisation des travaux d'entretien dans la branche 10D de la rivière aux Outardes ;

5889-06-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Crête
Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement
De mandater M. Paul Lapp, ingénieur, à confectionner les plans, devis et estimation des coûts des travaux d'entretien de la branche 10D de la rivière aux Outardes, dans la municipalité de Hinchinbrooke, et d'effectuer les démarches nécessaires auprès des diverses instances, ministères ou organismes pour l'obtention de permis et certificat d'autorisation afin de permettre la réalisation de ces travaux.

ADOPTÉ

14.02 MANDAT A PAUL LAPP, INGENIEUR, CONCERNANT LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE RIVIERE NOIRE SUR LA ROUTE 201, PRES DE LA ROUTE 202, DANS LA MUNICIPALITE DE FRANKLIN

ATTENDU QUE la municipalité de Franklin a demandé à la MRC, dans sa résolution #334-06-09, la réalisation des travaux d'entretien de la rivière Noire ;

5890-06-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Jocelyne Lefort et résolu unanimement
De mandater M. Paul Lapp, ingénieur, à confectionner les plans, devis et estimation des coûts des travaux d'entretien de la rivière Noire sur la route 201, près de la route 202, dans la municipalité de Franklin, et d'effectuer les démarches nécessaires auprès des diverses instances, ministères ou organismes pour l'obtention de permis et certificat d'autorisation afin de permettre la réalisation de ces travaux.

ADOPTÉ

14.03 MANDAT A PAUL LAPP, INGENIEUR, CONCERNANT LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BRANCHES 1 ET 3 DE LA BRANCHE OUEST DANS LA MUNICIPALITE DE SAINT-ANICET

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Anicet a demandé à la MRC, dans sa résolution #068-2010, la réalisation des travaux d'entretien dans les branches 1 et 3 de la branche Ouest ;

5891-06-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
De mandater M. Paul Lapp, ingénieur, à confectionner les plans, devis et estimation des coûts des travaux d'entretien des branches 1 et 3 de la branche Ouest, dans la municipalité de Saint-Anicet, et d'effectuer les démarches nécessaires auprès des diverses instances, ministères ou organismes pour l'obtention de permis et certificat d'autorisation afin de permettre la réalisation de ces travaux.

ADOPTÉ

14.04 MANDAT A PAUL LAPP, INGENIEUR, CONCERNANT LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA RIVIERE LAGUERRE DANS LA MUNICIPALITE DE SAINT-ANICET

*ATTENDU QU'*un nouveau guide de Pêches et Océans Canada devra être suivi dans le cadre de l'étude d'impact pour la rivière LaGuerre ;

5892-06-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Gaéтан Durocher et résolu unanimement
De mandater M. Paul Lapp, ingénieur, pour évaluer la concordance entre ce nouveau document et la directive du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec pour les travaux dans la rivière LaGuerre.

ADOPTÉ

14.05 MANDAT A PAUL LAPP, INGENIEUR, CONCERNANT LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 10B DE LA RIVIERE AUX OUTARDES DANS LA MUNICIPALITE DE HINCHINBROOKE

ATTENDU QUE la municipalité de Hinchinbrooke a demandé à la MRC, dans sa résolution #10-05-05, la réalisation des travaux d'entretien dans la branche 10B de la rivière aux Outardes ;

5893-06-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Crête
Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement
De mandater M. Paul Lapp, ingénieur, à confectionner les plans, devis et estimation des coûts des travaux d'entretien de la branche 10B de la rivière aux Outardes, dans la municipalité de Hinchinbrooke, et d'effectuer les démarches nécessaires auprès des diverses instances, ministères ou organismes pour l'obtention de permis et certificat d'autorisation afin de permettre la réalisation de ces travaux.

ADOPTÉ

14.06 ATTRIBUTION DU CONTRAT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 10D DE LA RIVIERE AUX OUTARDES DANS LA MUNICIPALITE DE HINCHINBROOKE

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est la firme « Excavation Laurent Boulerice Inc. » ;

5894-06-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyne Lefort
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
D'attribuer à la firme « Excavation Laurent Boulerice Inc. » le contrat pour la réalisation des travaux d'entretien de la branche 10D de la rivière aux Outardes dans la municipalité de Hinchinbrooke, au coût de 18 676,30 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ

14.07 ATTRIBUTION DU CONTRAT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU DES RANGS V ET IV ET SA BRANCHE 1 DANS LA MUNICIPALITE DE TRES-SAINT-SACREMENT

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est la firme « Béton Laurier Inc. » ;

5895-06-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Rochefort
Appuyé par Ronald Critchley et résolu unanimement
D'attribuer à la firme « Béton Laurier Inc. » le contrat pour la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau des rangs V et IV et sa branche dans la municipalité de Très-Saint-Sacrement, au coût de 40 348,87 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ

14.08 ATTRIBUTION DU CONTRAT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 8 DU COURS D'EAU J. W. MARTIN DANS LA MUNICIPALITE D'ORMSTOWN

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est la firme « Excavation Laurent Boulerice Inc. » ;

5896-06-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyne Lefort
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
D'attribuer à la firme « Excavation Laurent Boulerice Inc. » le contrat pour la réalisation des travaux d'entretien de la branche 8 du cours d'eau J. W. Martin dans la municipalité d'Ormstown, au coût de 15 453,72 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ

14.09 INTENTION DE CREER UN PARC REGIONAL SUR LES VOIES FERREES ABANDONNEES

*ATTENDU QU'*en vertu des articles 688 et suivants du Code municipal, la Municipalité Régionale de Comté peut déterminer l'emplacement d'un parc régional;

ATTENDU QUE le Conseil des maires est en processus d'acquérir, par la signature d'un bail avec le ministère des Transports, les emprises ferroviaires abandonnées sur son territoire;

ATTENDU QUE le Conseil des maires est également en processus de développement des emprises ferroviaires abandonnées pour en faire une piste cyclable;

ATTENDU QUE ce processus va conduire à décréter « Parc régional » l'emplacement d'une piste cyclable sur les emprises ferroviaires abandonnées;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé identifie les emprises ferroviaires d'une affectation « terre publique » aux fins d'aménagement et de développement d'un réseau de récréation;

5897-06-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Lapierre

Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement

De signifier au ministère des Transports l'intention du Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent de désigner, dans un temps prochain, l'établissement d'un Parc régional sur l'emplacement des emprises ferroviaires abandonnées et de procéder à la modification de son schéma d'aménagement et de développement révisé.

ADOPTÉ

14.10 DÉSIGNATION DE M^E JOHANNE G. DURAND À TITRE DE JUGE DE PAIX FONCTIONNAIRE DE LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT POUR LA DURÉE DE SON CONTRAT À LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE M^e Johanne G. Durand occupe déjà le poste de greffière à la Cour municipale de la MRC du Haut-Saint-Laurent en remplacement de Mme Sophie Turcotte;

5898-06-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Poirier

Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement

Que M^e Johanne G. Durand agisse à titre de *JUGE DE PAIX FONCTIONNAIRE* de la Cour municipale de la MRC du Haut-Saint-Laurent pour la durée de son contrat à la Cour municipale de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Cette désignation entre en vigueur dès maintenant et le demeure pour la durée du contrat de Me Johanne G. Durand avec la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

14.11 RÉOLUTION D'APPUI DE LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD POUR LE COLLOQUE 2012 LES ARTS ET LA VILLE

ATTENDU QUE le réseau *Les Arts et la Ville*, organisme sans but lucratif fondé en 1987, réunit les milieux municipaux et culturels afin de promouvoir, de soutenir et de défendre le développement culturel et artistique des municipalités;

ATTENDU QUE la ville de Salaberry-de-Valleyfield est candidate pour accueillir le *Colloque spécial 25^e anniversaire 2012 Les Arts et la Ville*;

ATTENDU QUE la ville de Salaberry-de-Valleyfield entend inscrire sa démarche dans une optique régionale et inclusive au niveau de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent ;

ATTENDU QUE le *Colloque annuel Les Arts et la Ville* ne s'est jamais tenu en Montérégie auparavant;

5899-06-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Lapierre Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement Que le Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent soutient la candidature de la ville de Salaberry-de-Valleyfield pour accueillir le *Colloque spécial 25^e anniversaire 2012 Les Arts et la Ville*.

ADOPTÉ

14.12A RENCONTRE DE TRAVAIL DU CONSEIL DES MAIRES DU 23 JUIN A 20 H

ATTENDU QUE le Conseil intermunicipal de transport (CIT) du Haut-Saint-Laurent dessert toute la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

ATTENDU QUE le CIT du Haut-Saint-Laurent est en transformation;

5900-06-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ronald Critchley Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement Que le Conseil des maires se réunisse en séance de travail le 23 juin, à 20 h, afin d'analyser la transformation du CIT du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

14.12B CONVOCATION D'UNE SEANCE SPECIALE DU CONSEIL DES MAIRES LE 23 JUIN A 19 H 30

5901-06-10

Il est proposé par François Rochefort Appuyé par Ronald Critchley et résolu unanimement De convoquer une séance spéciale du Conseil des maires le 23 juin, à 19 h 30, afin d'accorder un avis de conformité aux modifications des règlements d'urbanisme de la municipalité de Havelock.

ADOPTÉ

14.13 REPARTITION DU TEMPS DE LOCATION DE L'AFFICHEUR DE VITESSE

5902-06-10

Il est proposé par Suzanne Yelle Blair Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement Que la répartition du temps de location de l'afficheur de vitesse, pour l'année 2010, soit la suivante :

- Saint-Anicet	Juillet
- Sainte-Barbe	Août
- Ormstown	Septembre
- Godmanchester	Octobre
-	Novembre

ADOPTÉ

14.14 ETATS DES RESULTATS

5903-06-10

Il est proposé par Jean Armstrong Appuyé par Ronald Critchley et résolu unanimement D'accepter le dépôt de l'État des résultats au 31 mai 2010.

ADOPTÉ

14.15 APPUI A LA MRC ANTOINE-LABELLE CONCERNANT LA MODERNISATION DES DOSSIERS D'EVALUATION

ATTENDU l'exigence annoncée par le MAMROT aux organismes municipaux responsables de l'évaluation (OMRE) visant la modernisation des dossiers de l'évaluation foncière ;

ATTENDU QUE cette modification doit être effective au plus tard en 2016 ;

ATTENDU les coûts majeurs et l'impact organisationnel que représente cette modernisation exigée par le MAMROT pour les OMRE ;

ATTENDU QUE les bénéfices anticipés de cette modernisation sont « questionnables » et ne peuvent justifier une dépense de cette envergure ;

ATTENDU QUE les données produites par les OMRE servent à d'autres institutions publiques, dont les commissions scolaires ;

ATTENDU QUE les membres ne sont pas convaincus que l'augmentation de la qualité du produit justifie une telle dépense ;

5904-06-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ronald Critchley

Appuyé par Denis Loiselle et résolu unanimement

De demander aux autorités du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que cette dépense soit considérée au même titre qu'une infrastructure et que le MAMROT mette en place un programme financier adéquat afin de soutenir les OMRE dans la modernisation des dossiers de l'évaluation foncière.

ADOPTÉ

14.16 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DU SYSTEME DE CLIMATISATION

ATTENDU QUE la firme « Réfrigération Jacques Poirier » effectue l'entretien du système de climatisation depuis plus de huit (8) ans ;

ATTENDU QUE le service de cette firme est très satisfaisant ;

5905-06-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Poirier

Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement

De renouveler le contrat d'entretien du système de climatisation à la firme « Réfrigération Jacques Poirier », au coût de 975 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

15. CORRESPONDANCE

1. Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Saint-Laurent - Bulletin d'information.
2. Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie - Demande de diffuser l'information concernant la 3^e rencontre Villes et Villages en santé de la Montérégie.
3. « Dernière Heure » - Bulletin d'information de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), 29 avril 2010.
4. Amis de la Réserve de faune du lac Saint-François - Information concernant la 5^e édition du 24 heures de Science, les 7 et 8 mai prochains.
5. Société d'habitation du Québec - Information concernant les programmes d'amélioration de l'habitat.
6. Carrefour jeunesse emploi – Invitation au déjeuner des partenaires du Carrefour jeunesse emploi, le 7 juin à 8 h 30.
7. Parcs Canada - Bulletin d'information, 4 mai 2010.
8. « La Route verte » - Bulletin d'information de Vélo Québec, Printemps 2010.

9. FQM - Communiqué intitulé « *Réaction de la FQM aux investissements dans les infrastructures municipales* », 3 mai 2010.
10. « Dernière Heure » - Bulletin d'information de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), 4 mai 2010.
11. Carrefour action municipale et famille - Bulletin d'information, Mai 2010.
12. « Développement social » - Revue de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie - Mars 2010.
13. Ministère de la Santé et des Services sociaux - Communiqué intitulé « *Le ministre Yves Bolduc rappelle l'importance de la sensibilisation dans le cadre de la semaine de la santé mentale* », 3 mai 2010.
14. Place aux jeunes en région - Annonce de la programmation de son prochain colloque sur la migration des jeunes.
15. FQM - Offre d'une séance d'information aux élus ayant pour sujet « *Les eaux usées : l'importance d'une gestion conforme et responsable* », le 10 juin, à Saint-Marc-sur-Richelieu.
16. Office des personnes handicapées - Annonce du départ à la retraite de M. Raymond Couture, conseiller à l'intervention collective régionale, qui sera remplacé par Mme Karoline Mc Graw.
17. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) - Accusé réception de notre résolution concernant le règlement sur la diffusion de l'information et la protection des renseignements personnels.
18. Michel-Earl Fournier - Information concernant les objectifs de « l'Alliance des Organismes en Défense des Handicapé(e)s du Haut-Saint-Laurent » et du « Défi des handicapé(e)s du Haut-Saint-Laurent ».
19. MRC des Pays-d'en-Haut - Demande d'appui à une résolution concernant le financement des MRC.
20. Infotech - Invitation spéciale « Faites la paire » lors du congrès de l'ADMQ 2010, le 20 mai 2010, à Québec.
21. FQM - Communiqué intitulé « *La FQM souligne la première Journée du matériau bois* », 11 mai 2010.
22. « Contact » - Bulletin d'information de la FQM, 11 mai 2010.
23. FQM - Communiqué intitulé « *Exploitation minière : le temps est venu d'impliquer et d'en faire profiter les communautés* », 12 mai 2010.
24. FQM - Communiqué intitulé « *La FQM appuie l'adoption du crédit d'impôt fédéral pour les jeunes retournant en région* », 12 mai 2010.
25. FQM - Communiqué intitulé « *La création d'une table de concertation scolaire-municipal ne doit pas cacher les intentions du gouvernement de forcer la tenue d'élections simultanées* », 11 mai 2010.
26. Corporation de développement communautaire (CDC) - Convocation à l'AGA de la CDC, le 2 juin à 13 h 30.
27. Maison des Jeunes de Huntingdon - Demande d'appui et de participation au Festival Jeunesse Rurale en Forme.
28. MRC d'Abitibi - Résolution en regard au financement de la collecte sélective municipale et future politique de gestion des matières résiduelles.

29. Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie - Invitation à une rencontre de consultation sur la planification stratégique 2010-2015.
30. MRC de Vaudreuil-Soulanges - Demande d'appui à une modification au programme de financement Prime-Vert.
31. MRC du Haut-Richelieu - Résolution en regard au financement de la collecte sélective municipale et future politique de gestion des matières résiduelles.
32. Sûreté du Québec - Demande de publication de la chronique de juin 2010 dans les « Infos » des municipalités.
33. Nonco bâtiments d'acier - Offre de services.
34. Forum jeunesse - Invitation au lancement de son plan stratégique.
35. CRIC Haut-Saint-Laurent - Sondage pour la tenue de camps informatiques estivaux.
36. Office des personnes handicapées - Information concernant la Semaine québécoise des personnes handicapées.
37. Sûreté du Québec - Annonce du départ de l'inspecteur-chef, M. Gilles Martin.
38. 46^e Finale des Jeux du Québec, Hiver 2011 - Invitation à une conférence de presse, jeudi le 20 mai 2010.
39. Ville de Huntingdon - Commentaire du maire, M. Stéphane Gendron, suite à une rencontre concernant le projet d'aménagement d'une piste cyclable.
40. FQM - Communiqué intitulé « *La FQM salue l'accord sur la conservation de la forêt boréale* », 18 mai 2010.
41. FQM - Rappel d'une offre de séance d'information aux élus ayant pour sujet « *Les eaux usées : l'importance d'une gestion conforme et responsable* », le 10 juin, à Saint-Marc-sur-Richelieu.
42. Maison d'hébergement *Résidence Elle* - Invitation à participer à l'Assemblée générale annuelle, le 9 juin 2010.
43. Maison des Jeunes de Huntingdon - Recrutement de jeunes susceptibles de se mériter une bourse dans le cadre de la 3^e édition du Festival Jeunesse en Forme / Reconnaissance des Jeunes de la MRC du Haut-Saint-Laurent.
44. « Contact » - Bulletin d'information de la FQM, 21 mai 2010.
45. CSSS Haut-Saint-Laurent - Suite à la rencontre de la Table Jeunesse, envoi d'une grille d'entrevue de la firme Darvida Conseil concernant une étude de marché sur les besoins des jeunes d'âge scolaire et des jeunes adultes.
46. Place aux Jeunes - Profil des participants en vue du séjour exploratoire des 29, 30 et 31 mai prochains.
47. Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Saint-Laurent - Invitation à son assemblée générale annuelle, le 21 juin à 17 h.
48. Corporation de développement communautaire - Invitation à son Assemblée générale annuelle, le 9 juin 2010.
49. MRC Brome-Missisquoi - Demande d'appui à une résolution concernant un « *Projet d'Internet haute-vitesse : pression auprès du CRTC afin de desservir les comptes de report* ».

50. Ville de Montréal, Arrondissement Sud-Ouest - Lettre en regard au projet de l'échangeur Turcot.
51. FQM - Communiqué intitulé « *Projet de loi no. 86 : la FQM réitère son opposition à des élections municipales et scolaires simultanées* », 25 mai 2010.
52. « Au devoir » – Revue de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec, Édition 2009-2010.
53. FQM - Communiqué intitulé « *Le groupe de travail sur les communautés dévitalisées dépose son rapport au ministre* », 26 mai 2010.
54. FQM - Communiqué intitulé « *De nouveaux présidents et vice-présidents pour les commissions permanentes de la FQM* », 28 mai 2010.
55. FQM - Invitation à un rendez-vous juridique intitulé « La responsabilité municipale en matière d'inspection des rivières et des cours d'eau : la gestion du risque des sinistres environnementaux », le 15 juin 2010, à Québec.
56. « L'intendant » - Bulletin d'information du Centre d'intendance écologique Latreille, Juin 2010.
57. MMQ, La Mutuelle des municipalités du Québec - Invitation à s'inscrire au *Mérite MMQ en gestion de risques*.

16. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question n'a été soulevée

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

5906-06-10

Il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
Que la séance est levée.

ADOPTÉ

Alain Castagner
Préfet

François Landreville
Directeur général et secrétaire-trésorier